



## COUVERTURE DIAMANT

Protection de prêt

**PLUSIEURS COUVERTURES INCLUSES. DEUX PROGRAMMES**

# ESSENTIEL

**Couvertures groupées : Vie, Invalidité et Perte d'emploi**



## AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

- ✓ Offert aux personnes âgées de 17 à 71 ans
- ✓ Les réclamations ne sont pas imposables
- ✓ Aucun examen ni questionnaire sur la santé n'est exigé
- ✓ Aucune prime supplémentaire pour les fumeurs
- ✓ Peut être résilié en tout temps
- ✓ La prime peut être ajoutée au financement du véhicule

Contactez votre concessionnaire Mitsubishi pour obtenir de plus amples renseignements ou composez le numéro :

# 1-855-277-8731

[mitsubishi-motors.ca/fr](http://mitsubishi-motors.ca/fr)

### SOUSCRIPTION DE QUALITÉ

Les programmes Essentiel et Essentiel Plus sont souscrits par Co-operators Compagnie d'assurance-vie du Canada et administrés par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Les services de soutien, comme les adhésions, la souscription médicale et l'administration des réclamations, sont offerts par les employés de CUMIS Services Inc., une filiale de Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Pour communiquer avec Co-Operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587-8595 ou visitez le site [www.cooperators.ca](http://www.cooperators.ca).

Le présent dépliant ne constitue pas un contrat. Son contenu est fourni à des fins d'information seulement. Les programmes Essentiel et Essentiel Plus proposent plusieurs caractéristiques et avantages fort intéressants qui sont décrits plus en détail dans le certificat d'assurance. Veuillez lire attentivement celui-ci, car il contient les modalités, les définitions et les exclusions des programmes.

\* La couverture est optionnelle et facultative.

Sources: Statistic Canada, [cancer.ca/statistics](http://cancer.ca/statistics) et [heartandstroke.ca](http://heartandstroke.ca)

® Les marques de commerce et les logos affichés sont la propriété de Mitsubishi Motors North America, Inc. ou de Mitsubishi Motors Corporation et sont utilisés sous licence.

MIT-LPES-DIGI-B2C-0523-R2F

## LES PROGRAMMES ESSENTIEL COMPRENNENT LES COUVERTURES SUIVANTES

### COUVERTURE PERTE D'EMPLOI

Le marché du travail est instable, mais les programmes Essentiel peuvent aider. Si vous perdez votre emploi de façon involontaire, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles, car pendant que vous cherchez un nouvel emploi, vous aurez droit à un maximum de 6 paiements mensuels par réclamation.

**Couvrir jusqu'à 1 000 \$ par mois.**

**19,8 : Moyenne** de semaines sans emploi.

### COUVERTURE INVALIDITÉ

L'invalidité physique et l'invalidité psychologique peuvent avoir un impact important sur votre vie.

En cas d'invalidité, les programmes Essentiel et Essentiel Plus, qui sont conçus pour vous aider à vous remettre sur pied, verseraient jusqu'à 6 paiements mensuels par réclamation si vous étiez aux prises avec une limitation fonctionnelle, et ce, peu importe si l'incident s'est produit au travail, à la maison ou ailleurs.

**Couvrir jusqu'à 1 000 \$ par mois.**

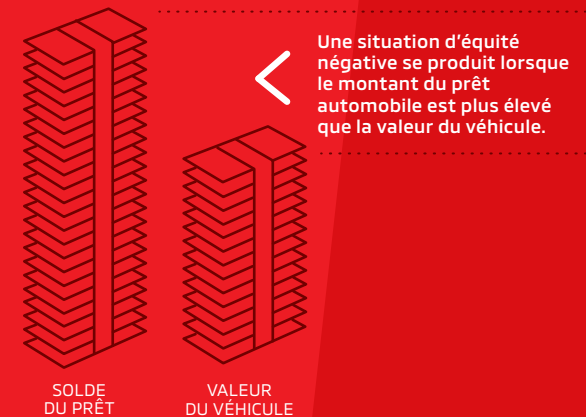
**Au cours de sa vie professionnelle, un Canadien sur trois risque de souffrir d'une invalidité pendant plus de trois mois.**

**La durée moyenne d'une absence du travail est de 11 semaines.**

### COUVERTURE VIE

En cas de décès, la partie du prêt en équité négative serait remboursée, **jusqu'à concurrence de 20 000 \$.**

#### VOICI UNE EXPLICATION SIMPLE



#### GRÂCE À LA SOUPLESSE DE LA COUVERTURE :

**Vos proches peuvent décider :**

- de garder le véhicule (la valeur du véhicule doit toutefois être payée)
- de le vendre à un particulier ou
- de le remettre à un concessionnaire

La couverture Vie comprend le **règlement anticipé** qui rembourserait l'équité négative de votre prêt si vous receviez un diagnostic de maladie mortelle.

**51 % des personnes veuves subissent une perte de leur revenu modifié au cours des cinq années suivant le décès de l'être cher.**